

213C0506
FR0010481101-DIV17

29 avril 2013

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

ARKOON NETWORK SECURITY

(Alternext)

Le 29 avril 2013, les sociétés Cassidian CyberSecurity¹ et ARKOON NETWORK SECURITY (ci-après dénommée « ARKOON ») ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée que la première envisage de déposer sur les titres de la seconde².

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres ARKOON sont applicables.

¹ Détenue à 100% par la société Cassidian, elle-même contrôlée par la société European Aeronautic Defense and Space Company EADS N.V. (EADS).

² Cf. notamment communiqué conjoint diffusé, le 29 avril 2013, par les sociétés Cassidian CyberSecurity et ARKOON.